

PASSERELLES

- De la voie générale et technologique vers la voie professionnelle
 - A l'intérieur de la voie professionnelle

● Pièces demandées :

- Bulletins scolaires des 2 premiers trimestres

Important : Dès qu'elle est formulée, la demande de la famille doit être transmise par l'établissement fréquenté à l'établissement demandé ou d'accueil. Celui-ci, en retour, donnera les informations sur les modalités d'accueil du jeune.

L'établissement d'origine doit saisir la demande de 1^{re} professionnelle (à l'aide de la fiche de saisie) dans l'application « Affelnet- Lycée ».

Avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil : cet avis apprécie la capacité du jeune à poursuivre vers la formation demandée et ne doit pas tenir compte des capacités d'accueil.

L'avis pour une formation dans un établissement est valable pour cette formation quel que soit l'établissement.

Favorable

Défavorable

Stage réalisé OUI NON

Commentaires :

Signature du chef d'établissement

l'établissement demandé devra faire parvenir cette fiche à la DSDEN de son département pour le 29 mai 2019

**Autorisation de l'IA-DASEN, par délégation du Recteur,
accordée à l'élève pour lui permettre de se porter candidat à une 1^{re} professionnelle**

Autorisation accordée : OUI

NON

*En cas de refus d'autorisation de l'IA-DASEN pour le changement de voie d'orientation **et seulement dans ce cas** la DSDEN avertit l'établissement d'origine qui se charge d'en informer la famille et de proposer d'autres possibilités d'orientation.*

*Les DSDEN doivent envoyer les avis au SAIO via un formulaire internet pour le **19 juin**.*